



**Opération collective :**

*TPE/PME Gagnantes sur tous les coûts*

**APPEL A CANDIDATURES**

**Entreprises**

**Date limite de dépôt des candidatures :**

2 sessions : avril et juin 2019

Pôle Entreprises de la CCISM

BP 118 – 98713 Papeete

Contact : 40 47 27 72 (Orama RICHAUD) ou 40 47 27 31 (Brice MEUNIER) – [qhse@ccism.pf](mailto:qhse@ccism.pf)

*Entreprises :*

*Grâce à l'optimisation de vos consommations d'énergie, de matières, d'eau et votre production de déchets, vous pouvez réaliser de véritables économies !*

## POURQUOI CETTE OPERATION ?

---

Dans le cadre d'actions relatives à la maîtrise de l'énergie et dans un contexte de réduction et de valorisation des déchets, la CCISM, l'ADEME et la Polynésie française souhaitent déployer l'opération nationale « TPE/PME Gagnantes à tous les coûts » au sein des entreprises polynésiennes.

L'opération vise à proposer aux entreprises candidates un diagnostic « optimisation de flux » : il s'agit d'un outil mis en place par l'ADEME, visant à déceler les pertes d'énergie, d'eau et de matières dans les entreprises.

Le bénéfice est donc double : financier et environnemental.

En Polynésie française, les entreprises concernées par cette opération sont celles ayant entre 0 et 20 salariés.

Les diagnostics sont prévus dans le courant du premier semestre 2019. Un suivi sur un an est ensuite prévu.

Un prestataire sera mandaté par la CCISM pour la réalisation des diagnostics dans chaque entreprise.

## QUELS INTERETS POUR LES ENTREPRISES ?

---

Le diagnostic « optimisation de flux » est un outil qui permet à la fois :

- De **réduire** durablement ses pertes de matière, d'énergie et eau et **d'optimiser ses flux** ;
- De **mieux recycler** ses effluents, ses déchets, les réduire et les valoriser ;
- De réduire ses **impacts environnementaux** en amont et en aval de ses process ;
- De **générer des gains financiers** sur les factures matière, énergie, eau et déchets ;
- De **générer des retombées environnementales bénéfiques**.

Le diagnostic « optimisation de flux » représente donc un outil idéal pour engager ou renforcer une démarche d'optimisation de ses process et de réduction de ses flux de matières, d'eau, d'énergie et de déchets.

L'analyse des données techniques et organisationnelles représente une véritable opportunité pour identifier les potentiels d'économies d'énergie, de matière, d'eau, de valorisation des déchets et coordonner les actions pour y parvenir.

Le diagnostic aboutit à une sélection d'actions simples et peu coûteuses dont les économies financières attendues sont chiffrées.

L'entreprise peut alors faire un choix d'actions à mettre en place parmi celles proposées et les hiérarchiser. Elle bénéficie par ailleurs d'un suivi pendant 12 mois dans la mise en place de ses actions et l'analyse des économies générées.

Dans le cadre de cette opération, l'ADEME, la Polynésie française et la CCISM proposent un **appui technique et financier** aux entreprises participantes pour la réalisation d'un diagnostic « Optimisation de flux ».

## LA PREUVE EN CHIFFRES

---

Une opération-test menée en 2016 auprès de 49 entreprises métropolitaines a donné les résultats suivants :  
**+ 21 500 XPF/an** d'économies par salarié dans 80 % des entreprises

**+ 35 000 XPF/an** d'économies par salarié dans 60 % des entreprises

**Moins d'1 an** de retour sur investissement pour 78 % des actions menées

**275 actions simples** mises en œuvre.

## QUELLES ENTREPRISES PEUVENT CANDIDATER A L'OPERATION ?

---

L'opération est ouverte à toutes les entreprises implantées en Polynésie française, ayant un effectif allant de 0 à 20 employés.

Le comité de pilotage de l'opération (CCISM et ADEME) sélectionnera jusqu'à **6 entreprises** parmi les candidatures déposées, en fonction de critères préalablement définis, décrits en fin de ce document.

## EN QUOI CONSISTE L'OPERATION ?

---

Cette opération permet aux entreprises d'identifier des actions simples et peu coûteuses dont l'objectif est de réduire les pertes d'énergie, de matière et d'eau, de réduire et valoriser leurs déchets et donc de générer des économies financières et environnementales.

Le périmètre du diagnostic correspond à l'ensemble d'un site géographique de l'entreprise dans sa globalité ; l'opération ne s'applique pas à un périmètre relatif à une prestation de service.

L'accompagnement pour les entreprises sélectionnées est **individuel** et sera effectué par un prestataire mandaté par la CCISM.

## EN QUOI CONSISTE L'ACCOMPAGNEMENT ?

---

Chaque entreprise sera accompagnée de façon individuelle par un consultant mandaté par la CCISM, selon les étapes d'accompagnement suivante :

- **Le premier contact avec le prestataire – réunion de lancement sur site**
  - Identifier les interlocuteurs privilégiés de l'entreprise,
  - Préciser les informations à collecter,
  - Présenter le calendrier de la prestation et préparer la visite sur site.
  
- **La réalisation d'une visite en entreprise :**
  - Etat des lieux des flux entrants et sortants pour chaque process de l'entreprise (collecte des données en amont),
  - Identification et hiérarchisation des actions d'optimisation et de réduction des pertes possibles.

- **Restitution du rapport de visite et d'une fiche synthétisant le rapport :**
  - Elaboration d'un plan d'actions dont les gains financiers attendus sont chiffrés,
  - Validation des actions par l'entreprise (choix stratégique).
- **Bilan à 3 mois, puis 9 mois après la validation du programme d'actions de l'entreprise**
- **Bilan à 12 mois, conclusion sur les économies générées résultant des actions mises en place**

### QUELS SONT LES ENGAGEMENTS DES ENTREPRISES CANDIDATES ?

---

Afin de faciliter le déroulé de l'opération, les entreprises participantes seront tenues :

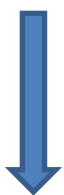
- De mettre en place les moyens humains (notamment la **désignation d'un référent**), techniques et financiers suffisants et nécessaires pour mener à bien le projet ;
- D'impliquer fortement leur direction dans la démarche, pendant toute la durée du dispositif ;
- De collecter les données physiques et économiques de base sur ses flux de matière, déchets, eau et énergie, qui seront demandées par le prestataire ;
- D'inviter la CCISM et l'ADEME à chaque point clef de l'opération ainsi qu'aux réunions de restitution avec le prestataire.

**Le représentant de chaque entreprise candidate devra signer une lettre d'engagement (cf. jointe au présent règlement).**

### QUELLES SONT LES PRINCIPALES ECHEANCES DE L'OPERATION ?

---

Le lancement de l'opération est prévu pour le second trimestre 2019. Voici le calendrier prévisionnel de l'opération :



**Février à Juin 2019** : Appel à candidatures auprès des entreprises

2 sessions de dépôt de dossier de candidature :

- 1<sup>ère</sup> session : envoi du dossier de candidature **au plus tard le 1<sup>er</sup> avril 2019 à midi**
- 2<sup>ème</sup> session : envoi du dossier de candidature **au plus tard le 3 juin 2019 à midi**

**Juillet 2019 à Octobre 2020** : Accompagnement individuel et personnalisé par les consultants

- Bilan à 3, 6 et 12 mois suivant la transmission du rapport initial

### COMBIEN COÛTE L'OPERATION POUR UNE ENTREPRISE ENGAGEE ?

---

Les coûts relatifs à la réalisation du diagnostic « Optimisation de flux » et son suivi sur 12 mois sont établis à **30 000 XPF** par entreprise engagée. Ce coût de participation faible au regard des économies possibles permet d'impliquer l'entreprise dans la réalisation du projet.

Les coûts seront à régler auprès de la CCISM, en amont du démarrage des diagnostics.

Si l'entreprise ne respecte pas ses engagements (cf. cités ci-dessus), la CCISM se réserve le droit de lui refacturer la prestation en partie, ou totalement, au prorata de l'avancée de l'opération.

## QUELLES SONT LES MODALITES DE REPONSE A L'APPEL A CANDIDATURES ?

---

**L'appel à candidatures est ouvert à partir du 25 février 2019.**

**2 sessions de dépôts de dossiers sont prévues :**

- 1<sup>ère</sup> session : envoi du dossier de candidature **au plus tard le 1<sup>er</sup> avril 2019 à midi**
- 2<sup>ème</sup> session : envoi du dossier de candidature **au plus tard le 3 juin 2019 à midi**

Il est conseillé de prendre tout d'abord contact avec la cellule QHSE – Qualité, Hygiène, Sécurité et Environnement - de la CCISM (contact ci-dessous) afin d'échanger sur les enjeux, objectifs et attendus de l'opération.

Les entreprises intéressées sont ensuite invitées à envoyer leur dossier de candidature complet par mail à l'adresse suivante : [qhse@ccism.pf](mailto:qhse@ccism.pf)

Le dossier de candidature devra comprendre à minima les éléments suivants :

- Une présentation de l'entreprise, de ses activités et de ses principaux process et flux,
- Les motivations de l'entreprise relatives à son engagement dans cette opération
- Le nom, fonction et contact de la personne référente pour l'opération, ainsi que des moyens d'action dont elle disposera pour mener à bien l'opération (légitimité, moyens techniques, disponibilité, etc...)
- La lettre d'engagement signée par le représentant de l'entreprise (cf. jointe au présent règlement)
- La fiche de renseignements administratifs et généraux (cf. ci-joint)
- La fiche de renseignements techniques (cf. ci-joint).

## QUELS SONT LES CRITERES DE SELECTION ?

---

Le comité de pilotage de l'opération, constitué de la CCISM et de l'ADEME, sélectionnera jusqu'à 6 entreprises au maximum, en fonction notamment :

- de la motivation et de l'engagement de l'entreprise et de sa direction pour pérenniser une démarche d'optimisation des flux de matière, d'eau, déchets et d'énergie ,
- des moyens humains et techniques prévus pour atteindre les objectifs,
- des enjeux des flux du site,
- de la représentativité du secteur d'activité de l'entreprise dans le panel souhaité des lauréats.

## CONTACTS

---

CCISM : Brice MEUNIER et Orama RICHAUD- [qhse@ccism.pf](mailto:qhse@ccism.pf) - 40 47 27 31 / 40 47 27 72

ADEME : Sandrine OUIAZEM – [sandrine.ouiazem@polynesie-francaise.prf.gouv.fr](mailto:sandrine.ouiazem@polynesie-francaise.prf.gouv.fr) – 40 46 84 70